



Association et convention collective

Par **mickey89**, le **19/06/2010** à **17:30**

Bonjour,

Mon épouse travaille dans une société à caractère associatif.
cette entité adhère à Syntec.

Par le fait qu'elle soit de type associatif, a t'elle le droit de ne pas appliquer syntec dans son intégralité ? ex : prime de vacances, 20 min de pause/jour pour les femmes enceintes

merci de votre retour

Par **fabienne034**, le **19/06/2010** à **17:54**

bonjour,

non elle doit tout appliquer sauf si la convention prévoit elle même une réserve pour une association 1901

pour tout savoir sur les associations 1901:

<http://www.fbls.net/constitution1901.htm>

POUR TOUT SAVOIR Sur les conventions collectives et les contrats de travail

<http://www.fbls.net/contratdetravail.htm>

allez en bas de page

Par **mickey89**, le **22/06/2010** à **21:00**

merci